

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES**

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		délibération
15	15	13

**Séance du 30 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

**Date de la convocation**

24 juin 2022

**Date d'affichage**

24 juin 2022

PRESENTS : M. MANCION. Mme AMIOT. MM. BONDOUX. BONNET. Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY. Mme LELOUP. MM. LESZYNSKI. MARGELIDON. MENERAT. Mmes THIBAUT. VACHER.

**Objet de la délibération**

ABSENTS : Mesdames LAGRANGE et LEGER.

ABROGATION  
PLAN  
D'ALIGNEMENT  
VOIE COMMUNALE  
N°4

Madame Christelle THIBAUT a été nommée secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°16/2019 du 11 avril 2019 émettant un avis favorable sur l'abrogation du plan d'alignement de la voie communale n°4 de Cours-les-Barres à La Môle (Route du Val de Loire),

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Cours-les-Barres à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois en date du 20 octobre 2020 demandant que la commune de Cours-les-Barres soit associée à l'enquête publique organisée dans le cadre de l'élaboration du projet de PLUi et l'avis favorable de la Communauté de Communes en date du 26 octobre 2020,

.../...

Considérant que l'enquête publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois et l'abrogation du plan d'alignement communal de la Commune de Cours-les-Barres s'est déroulée du 18 novembre au 18 décembre 2020,

Considérant que, suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis le 25 janvier 2021 un avis favorable pour l'abrogation du plan d'alignement de la voie communale n°4 de Cours-les-Barres à La Môle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- DECIDE d'approuver l'abrogation du plan d'alignement de la voie communale n°4 de Cours-les-Barres à La Môle (Route du Val de Loire).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 20 juillet 2022.

Le Maire,



Pierre MANCION

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le 21.07.2022

et publication ou notification  
du 21.07.2022